

PROCÉDURE RELATIVE AUX FRAIS DE SERVICES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE AUX ENTREPRISES

SERVICE DISPENSATEUR :	Service des ressources éducatives des adultes et de la formation professionnelle
PREMIÈRE ADOPTION : (n° résolution)	Le 15 mars 2016 (CC-7438-03-16)
MODIFICATIONS :	Chaque année
DERNIÈRE ADOPTION : (n° résolution)	Le 16 avril 2019 (CC-8332-04-19)

1. CADRE LÉGAL

Loi sur l'instruction publique (RLRQ, C-I-13.3)
Régime pédagogique de la formation professionnelle (RLRQ, C-I-13.3, r.10)
Services et programmes d'études – Formation professionnelle 2012-2013
Frais exigés des parents et des élèves en formation professionnelle, MELS, 2005
Procédure – Perception des créances

2. DROITS DE SCOLARITÉ

Conformément aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, seuls les élèves répondant à la définition de « résidents du Québec » ou qui sont visés par l'une des exemptions en vertu des critères d'exemptions prévus aux règles budgétaires bénéficient de la gratuité des droits de scolarité visés à l'article 3 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, C-I-13.3).

2.1 ADMISSION À LA GRATUITÉ

L'élève inscrit pour la durée de sa formation professionnelle (DEP) à des cours totalisant un minimum de quinze heures par semaine (cours présentés en mode présentiel seulement), à moins que les cours qui lui manquent pour terminer sa formation ne nécessitent un nombre d'heures inférieures à ce minimum, est admissible à la gratuité des droits de scolarité. Cette disposition s'applique également aux élèves ayant bénéficié de la reconnaissance des acquis pour des cours de leur programme d'études lorsque l'organisation de la formation manquante l'exige.

2.2 EXCEPTION

Les cours hors programme peuvent être chargés à l'élève (exemple : cours de secourisme, sécurité incendie, etc.).

2.3 TARIFICATION

Des droits de scolarité seront perçus pour l'élève n'ayant pas droit à la gratuité (art. 3 LIP). Les règles budgétaires précisent les droits de scolarité exigés aux élèves étrangers non exemptés, aux élèves citoyens canadiens et aux résidents permanents.

2.4 REMBOURSEMENT

Si un cours est annulé par la Commission scolaire, tous les droits de scolarité payés sont remboursés.

L'élève non admissible à la gratuité et qui se désiste avant le début de la formation a droit à un remboursement des droits de scolarité payés. Si les cours ou les modules sont débutés, le remboursement se fera au prorata du nombre d'heures sanctionnées.

3. FRAIS AUX SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION ET AUX SERVICES COMPLÉMENTAIRES

3.1 LES SERVICES D'AIDE À LA DÉMARCHE DE FORMATION

Les services d'aide à la démarche de formation sont gratuits et ont pour but de permettre à l'élève :

- D'établir son projet de formation compte tenu de ses expériences personnelles, professionnelles et de ses objectifs, et ce, dans la suite des services d'accueil et de référence.
- D'explorer les voies et les ressources disponibles en vue de réaliser son projet de formation selon son profil de formation.

3.2 LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Les services complémentaires **qui sont disponibles en centre** ont pour objet de soutenir le jeune et l'adulte en formation, en regard de leurs conditions personnelles et sociales. Ils comprennent des services d'information sur les ressources externes du milieu.

3.2.1 EXEMPTION

Pour l'élève adulte, certains autres services complémentaires peuvent être offerts et ne seront pas automatiquement assurés par la gratuité.

4. FRAIS POUR LES MANUELS SCOLAIRES ET LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Les manuels scolaires sont, entre autres, les notes de cours, volumes théoriques ou de référence, grammaires, dictionnaires, examens, etc.

Le matériel didactique peut s'apparenter à l'ensemble des supports pédagogiques tels que calculatrice, GPS, appareil, outil et équipement lié aux apprentissages pratiques. Il exclut cependant les équipements de sécurité et les vêtements propres à l'élève pour des raisons d'hygiène et qui demeureront la propriété de l'élève après la formation.

L'élève a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique jusqu'à l'âge de 18 ans en vertu du Régime pédagogique. Ce droit à la gratuité ne s'applique cependant pas aux documents dans lesquels l'élève écrit (tel que les cahiers d'exercices).

Les volumes de base, manuels de référence, revues spécialisées et autres matériels didactiques sont prêtés et ne sont pas chargés à l'élève. Cependant, l'élève qui endommage ou perd du matériel prêté, se verra facturer le coût de celui-ci.

4.1 TARIFICATION

- ✓ Pour les élèves qui veulent acquérir les volumes, ceux-ci doivent faire les démarches pour se les procurer.

5. FRAIS POUR LES CAHIERS D'EXERCICES ET LA REPROGRAPHIE

5.1 TARIFICATION

- ✓ Voir **Annexe I**.

5.2 EXEMPTIONS

- ✓ Élèves financés dans le cadre des achats de formation – Emploi-Québec.
- ✓ Élèves financés dans le cadre d'un projet de Fonds de lutte contre la pauvreté.
- ✓ Élèves financés dans le cadre des cours achetés par le ministère des Relations avec le citoyen et de l'Immigration.
- ✓ Autres.

5.3 REMBOURSEMENT

Seuls les cahiers d'exercices et la reprographie payés et non remis sont remboursables.

6. FRAIS POUR LES ÉQUIPEMENTS ET OUTILS PERSONNELS À L'ÉLÈVE

La majorité des outils et équipements spécialisés sont fournis par le centre à partir du magasin de l'atelier.

Cependant, pour certains programmes, du matériel (exemple : coffre d'outils, trousse de coiffure, cadenas de sécurité, GPS, etc.) est remis à l'élève pour la durée de sa formation. Dans ce cas seulement, un dépôt est demandé à l'élève. Ce montant lui sera remboursé lors de la remise de l'équipement si le contenu est conforme à l'inventaire du début de sa formation. Cependant, l'élève qui endommage ou perd du matériel prêté, se verra facturer le coût de celui-ci.

D'autres équipements seront chargés à l'élève pour des raisons d'hygiène. Il s'agit de vêtements et d'équipements de sécurité reliés à certains programmes d'études qui demeurent la propriété de l'élève.

6.1 TARIFICATION

Les prix mentionnés à l'annexe I sont à titre indicatif et c'est l'élève qui doit se procurer ses équipements selon les spécifications fournies par le centre.

6.2 EXEMPTION

Dans le cadre du protocole d'entente entre la Commission scolaire et les centres locaux d'emploi, ces derniers se sont engagés à payer le coût des équipements de l'élève.

7. FRAIS POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE	TARIF
Cahiers d'exercices	En fonction du matériel nécessaire ou selon le coût réel
Équipement personnel	Selon le coût réel

8. SERVICE AUX ENTREPRISES

✓ Voir **Annexe II**.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente procédure entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

ANNEXE I

Formation professionnelle

Frais de services 2019-2020

FORMATION PROFESSIONNELLE

Frais de services

2019-2020

Programmes à la carte

CODE	PROGRAMME	NOMBRE D'HEURES	A	B	C
			Cahiers d'exercices et reprographie	Matériel (fourni par le centre) ou autres (cartes, stages, visites)	Équipement personnel (à titre indicatif)
DEP 5189	Abattage et façonnage des bois	840	28 \$	39 \$ *16 \$	510 \$
DEP 5306	Aménagement de la forêt	1215	17 \$		800 \$
DEP 5245	Coiffure	1455	438 \$	3 \$	417 \$
DEP 5231	Comptabilité	1350	518 \$		10 \$
DEP 5273	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	630	59 \$	20 \$	510 \$
ASP 5264	Lancement d'une entreprise	330		120 \$	
DEP 5298	Mécanique automobile	1800	471 \$	26 \$	270 \$
DEP 5331	Mécanique d'engins de chantier	1800	302 \$	238 \$	270 \$
DEP 5310	Opération d'équipements de production	900	93 \$	18 \$	350 \$
DEP 5357	Secrétariat	1485	393 \$		10 \$
DEP 5195	Soudage-montage	1800	134 \$	83 \$	340 \$
DEP 5289	Travail sylvicole	900			940 \$

LES PRIX PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS EN TOUT TEMPS

****Frais supplémentaires à ajouter seulement pour le cours dont la partie pratique en forêt a lieu en période hivernale.***

FORMATION PROFESSIONNELLE

Frais de services

2019-2020

Programmes empruntés à une autre commission scolaire

CODE	PROGRAMME	NOMBRE D'HEURES	A	B	C
			Cahiers d'exercices et reprographie	Matériel (fourni par le centre) ou autres (cartes, stages, visites)	Équipement personnel (à titre indicatif)
DEP 5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile	870	201 \$		280 \$

**LES PRIX PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS EN TOUT TEMPS SELON
LES COÛTS FIXÉS PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DÉTENTRICE DE LA CARTE**

FORMATION PROFESSIONNELLE

Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

ABATTAGE ET FAÇONNAGE DES BOIS	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	28 \$	
Matériel (vendu à l'élève) : (39 \$) ou (55 \$) ¹		
<ul style="list-style-type: none"> • 1 paire de gants de travail • 3 paires de gants de travail anticoupures • 2 paires de gants de travail en cuir • 1 paire de gants de travail doublés • Crampons intégrés aux bottes de sécurité ¹ 	2 \$ 18 \$ 12 \$ 7 \$ 16 \$	
¹ Nécessaire seulement si la partie pratique en forêt a lieu en période hivernale.		
Matériel fourni à l'élève, mais pour une question d'hygiène, l'élève qui le souhaite pourra se le procurer au centre au coût indiqué :		
<ul style="list-style-type: none"> • Casque de sécurité avec bandes réfléchissantes (17 \$) • Lunettes* de sécurité (2 \$) 		
Équipement personnel (510 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • Bottes de sécurité avec embout d'acier • Vêtements chauds (pantalons, chemises avec bandes réfléchissantes, manteau, vêtements thermiques, etc.) • Habit de pluie 		160 \$ 250 \$ 100 \$
TOTAL :	67 \$ ou 83 \$¹	510 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

FORMATION PROFESSIONNELLE

Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	17 \$	
Matériel fourni à l'élève, mais pour une question d'hygiène, l'élève qui le souhaite pourra se le procurer au centre au coût indiqué : <ul style="list-style-type: none"> • Casque de sécurité avec visière, protecteurs auditifs (conforme à la norme ANS1Z89. 1-1986 ou CAN/CSA-Z94. 1-92 et protecteur oculaire et/ou protecteur facial (conforme(s) à la norme CAN/CSA Z94. 3-92) (70 \$) • Lunettes* de sécurité (2 \$) 		
Équipement personnel : (800 \$) <ul style="list-style-type: none"> • Pantalon de sécurité avec protection avant et arrière Catégorie A (conforme à la norme CAN/BNQ 1923-450-M91) 150 \$ • Bottes de sécurité avec embouts de protection, semelles antidérapantes à l'épreuve des perforations offrant une protection contre les coups de scie sur le devant et sur les côtés (conforme à la norme CAN/CSA-Z195-02) ou NFENISO17249 200 \$ • Sac de couchage 100 \$ • Vêtements chauds (pantalons, chemises, manteau, vêtements thermiques...) 250 \$ • Habit de pluie 100 \$ 		
TOTAL :	17 \$	800 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

COIFFURE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	438 \$	
Matériel (vendu à l'élève) : (3 \$) • 2 paires de gants	3 \$	
Équipement personnel : (417 \$) • 2 uniformes (optionnel) • Tablier de coloration (optionnel) • Chaussures de travail		300 \$ 17 \$ 100 \$
TOTAL :	441 \$	417 \$

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

COMPTABILITÉ	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	518 \$	
Matériel fourni à l'élève, mais pour une question d'hygiène, l'élève qui le souhaite pourra se le procurer au centre au coût indiqué : <ul style="list-style-type: none"> • Casque d'écoute (12 \$) 		
Équipement personnel : (10 \$) <ul style="list-style-type: none"> • Clé USB 		10 \$
TOTAL :	518 \$	10 \$

FORMATION PROFESSIONNELLE

Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

CONDUITE DE MACHINERIE LOURDE EN VOIRIE FORESTIÈRE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	59 \$	
Matériel (vendu à l'élève) : (20 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • 1 paire de gants de travail • 1 paire de gants de travail anticoupures • 2 paires de gants de travail en cuir 	2 \$ 6 \$ 12 \$	
Matériel fourni à l'élève, mais pour une question d'hygiène, l'élève qui le souhaite pourra se le procurer au centre au coût indiqué :		
<ul style="list-style-type: none"> • Casque de sécurité avec bandes réfléchissantes (17 \$) • Lunettes* de sécurité (2 \$) 		
Équipement personnel : (510 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • Bottes de sécurité avec embout d'acier • Vêtements chauds (pantalons, chemises, manteau, vêtements thermiques, etc.) • Habit de pluie 		160 \$ 250 \$ 100 \$
TOTAL :	79 \$	510 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève**PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)**

LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Matériel (vendu à l'élève) : (120 \$)		
<ul style="list-style-type: none">• Trousse du participant• Profil Nova (analyse psychométrique individuelle)	100 \$ 20 \$	
TOTAL :	120 \$	

FORMATION PROFESSIONNELLE

Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

MÉCANIQUE AUTOMOBILE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers de reprographie	471 \$	
Matériel (vendu à l'élève) : (26 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • 1 casque de coton de soudeur • 3 paires de gants en cuir • 1 paire de gants bleus de soudeur 	1 \$ 18 \$ 7 \$	
Matériel fourni à l'élève, mais pour une question d'hygiène, l'élève qui le souhaite pourra se le procurer au centre au coût indiqué :		
<ul style="list-style-type: none"> • Lunettes* de sécurité (2 \$) 		
Équipement personnel : (270 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • Chaussures de sécurité approuvées avec embout d'acier • 2 pantalons de travail (couleur bleue recommandée) • 2 chemises de travail à manches longues (couleur bleue recommandée) 		120 \$ 70 \$ 80 \$
TOTAL :	497 \$	270 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

Annexe I
FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

MÉCANIQUE D'ENGINS DE CHANTIER	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	302 \$	
<ul style="list-style-type: none"> • Matériel (vendu à l'élève) : (238 \$) • 1 casque de coton de soudeur • 4 paires de gants en cuir • 2 paires de gants bleus de soudeur • 2 salopettes de travail avec bandes réfléchissantes 	1 \$ 24 \$ 13 \$ 200 \$	
Matériel fourni à l'élève, mais pour une question d'hygiène, l'élève qui le souhaite pourra se le procurer au centre au coût indiqué : <ul style="list-style-type: none"> • Lunettes* de sécurité (2 \$) 		
Formation complémentaire (vendue à l'élève) : (115 \$) <ul style="list-style-type: none"> • Carte d'halocarburants (optionnel) • Carte de chariot élévateur (optionnel) 	65 \$ 50 \$	
Équipement de sécurité : (270 \$) <ul style="list-style-type: none"> • Chaussures de sécurité approuvées avec embout d'acier • 2 pantalons de travail (couleur bleue recommandée) • 2 chemises de travail à manches longues (couleur bleue recommandée) 		120 \$ 70 \$ 80 \$
TOTAL :	540 \$ ou 655 \$	270 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

FORMATION PROFESSIONNELLE

Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	93 \$	
Matériel (vendu à l'élève) : (18 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • 3 paires de gants de travail 	18 \$	
Matériel fourni à l'élève, mais pour une question d'hygiène, l'élève qui le souhaite pourra se le procurer au centre au coût indiqué :		
<ul style="list-style-type: none"> • Lunettes* de sécurité (2 \$) 		
Équipement personnel : (350 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • Bottes de sécurité avec embout d'acier • 2 pantalons de travail • 2 chemises de travail à manches longues avec bandes réfléchissantes 		160 \$ 70 \$ 120 \$
TOTAL :	111 \$	350 \$

****Les personnes qui souhaitent porter seulement des verres ajustés doivent obligatoirement avoir un modèle conforme aux normes de sécurité et devront se les procurer à leurs frais.***

****Le MEES a récemment mis à jour ce programme. Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.***

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

SECRÉTARIAT	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	393 \$	
Matériel fourni à l'élève, mais pour une question d'hygiène, l'élève qui le souhaite pourra se le procurer au centre au coût indiqué : <ul style="list-style-type: none"> • Casque d'écoute avec micro (25 \$) 		
Équipement personnel : (10 \$) <ul style="list-style-type: none"> • Clé USB 		10 \$
TOTAL :	393 \$	10 \$

**Le MEES a récemment mis à jour ce programme. Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.*

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

SOUDAGE-MONTAGE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	134 \$	
Matériel (vendu à l'élève) : (83 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • 4 paires de gants de soudeur bleus • 2 paires de gants Tig ordinaire • 4 paires de gants de travail en cuir • 5 casques de coton de soudeur 	27 \$ 27 \$ 24 \$ 5 \$	
Équipement personnel : (340 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • Bottes de sécurité avec embout d'acier et métatarses • 2 pantalons de travail (couleur bleue recommandée) • 2 chemises de travail à manches longues (couleur bleue recommandée) 		190 \$ 70 \$ 80 \$
TOTAL :	217 \$	340 \$

FORMATION PROFESSIONNELLE

Matériel obligatoire à acheter par l'élève

PROGRAMMES À LA CARTE (DEP)

TRAVAIL SYLVICOLE	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie		
Matériel fourni à l'élève, mais pour une question d'hygiène, l'élève qui le souhaite pourra se le procurer au centre au coût indiqué : <ul style="list-style-type: none"> • Casque de sécurité avec visière, protecteurs auditifs (conforme à la norme ANS1Z89. 1-1986 ou CAN/CSA-Z94. 1-92 et protecteur oculaire et/ou protecteur facial (conforme(s) à la norme CAN/CSA Z94. 3-92) (70 \$) 		
Équipement personnel : (940 \$) <ul style="list-style-type: none"> • Bottes de sécurité avec embout d'acier 		160 \$
<u>Vêtements de travail recommandés par la CSST pour opération de scie à chaîne</u> <ul style="list-style-type: none"> • Pantalon de sécurité avec protection avant et arrière Catégorie A (conforme à la norme CAN/BNQ 1923-450-M91) • Bottes de sécurité avec embouts de protection, semelles antidérapantes à l'épreuve des perforations offrant une protection contre les coups de scie sur le devant et sur les côtés (conforme à la norme CAN/CSA-Z195-02) ou NFENISO17249 • Vêtements chauds (pantalons, chemises, manteau, vêtements thermiques, etc.) • Habit de pluie 		150 \$ 200 \$ 250 \$ 100 \$
<u>Vêtements de travail recommandés par la CSST pour opération de débroussailleuse</u> <ul style="list-style-type: none"> • Un pantalon forestier de sécurité non modifié offrant une protection avant et ayant une surface de protection égale à la catégorie B de la norme CAN/BNQ 1923-450-M91 contre les projections et les obstacles 		80 \$
TOTAL :		940 \$

N. B. : Le pantalon de sécurité pour la scie à chaîne peut être utilisé pour le débroussaillage.

Programmes empruntés à une autre commission scolaire

Annexe I

FORMATION PROFESSIONNELLE *Matériel obligatoire à acheter par l'élève*

ASSISTANCE À LA PERSONNE EN ÉTABLISSEMENT ET À DOMICILE (Commission scolaire du Lac-Saint-Jean)	Montant à payer au centre	À prévoir être acheté par l'élève (prix à titre indicatif seulement)
Cahiers et reprographie	201 \$	
Équipement personnel : (280 \$)		
<ul style="list-style-type: none"> • Deux uniformes blancs • Une paire de souliers blancs ou d'espadrilles blanches 		130 \$ 150 \$
TOTAL :	201 \$	280 \$

**Ce programme sera prochainement mis à jour par le MEES. Certains ajouts et/ou modifications de frais pourraient s'avérer nécessaires.*

FORMATION PROFESSIONNELLE
Matériel obligatoire à acheter par l'élève

FRAIS DE SÉJOUR POUR FORMATION PRATIQUE ET STAGE

PROGRAMME	TARIF
<ul style="list-style-type: none">➤ Aménagement de la forêt➤ Abattage et façonnage des bois➤ Conduite de machinerie lourde en voirie forestière➤ Travail sylvicole➤ Autres	30,00 \$/jour pour hébergement et repas

ANNEXE II

SERVICE AUX ENTREPRISES

2019-2020

FRAIS POUR LE SERVICE AUX ENTREPRISES

BIEN ET SERVICE	TARIF
Diffusion de la formation Évaluation Cartographie de compétences Encadrement et suivi pédagogique	100 \$ l'heure et plus
Développement organisationnel, service de consultation et service de formation spécialisée, services professionnels	125 \$ l'heure et plus
Préparation, recherche et développement	75 \$ l'heure et plus
Service technique	65 \$ l'heure et plus
Soutien et secrétariat	40 \$ l'heure
Matières premières	Selon la dépense + marge bénéficiaire
Matériel didactique	Selon la dépense + marge bénéficiaire
Location de locaux	Selon la soumission
Location de laboratoire autre	Selon la soumission
Location d'atelier industriel mobile ou fixe (par poste de travail)	Selon la soumission
Taux de temps de déplacement à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets seulement	Selon entente avec le client ou selon la convention collective du corps d'emploi visé
Frais de séjour et déplacement	Selon le coût réel encouru ou entente
Santé et sécurité sur les chantiers de construction	240 \$ (pour un groupe de 15 personnes et plus)
Formation de secourisme en milieu de travail	Selon le protocole de la CSST
Réémission de carte	25 \$ (taxes incluses)
Réimpression d'attestation de formation	15 \$ (taxes incluses)
Taux pour mandats à l'intérieur de la Commission scolaire	Selon entente

Les prix peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis, suite à l'application de politiques de la Commission scolaire.

Les dépenses en lien avec des sanctions et couvertes par une allocation en provenance du MEES, ne seront pas facturées aux clients.

Politique de remboursement

- Si aucun participant ne se présente, selon l'horaire prévu au calendrier, l'entreprise s'engage à verser un montant correspondant à trois (3) heures « diffusion de formation » comme il a été indiqué dans la soumission et à défrayer les frais de déplacement, s'il y a lieu.
- En cas de résiliation de la présente entente par l'une ou l'autre des deux parties, ces dernières s'engagent à payer et/ou facturer les services et achats encourus en date de la demande de résiliation.
- Pour les formations tributaires d'un seuil minimal de participants, veuillez noter que toute annulation signalée trois (3) jours ouvrables avant le début prévu permettra le remboursement des frais en totalité (incluant le dépôt).